Guérande "Circuit des coteaux"

Une randonnée proposée par le CMCM

Durée :	2h35	**Difficulté :**	Facile
Distance :	12.87km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	45m	**Moyen de locomotion :**	A pied
Dénivelé négatif :	55m		
Point haut :	49m	**Commune :**	Guérande (44350)
Point bas :	8m		

Description

Points de passages

D/A
N 47.327212° / O 2.444675° - alt. 43m - km 0

D/A
N 47.327119° / O 2.444748° - alt. 42m - km 12.87

Informations pratiques

Départ du circuit:Allée des Salorges
Comment s'y rendre:La Chapelle des Marais-Herbignac-Guérande en arrivant au rond-point, prendre la 2eme sortie à droite, Bd du19 Mars 1962 (D774), continuez jusqu'au rond-point (Place du 11 Novembre 1918) prendre la 1er sortie à droite Bd de Gaulle(D99) jusqu'au rond-point, à ce rond-point prendre la 3eme sortie à droite Allée des Salorges

LA CHARTE

du Randonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

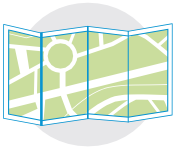

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

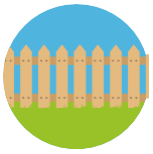

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

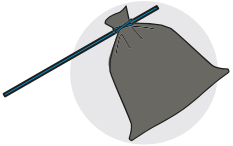

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.

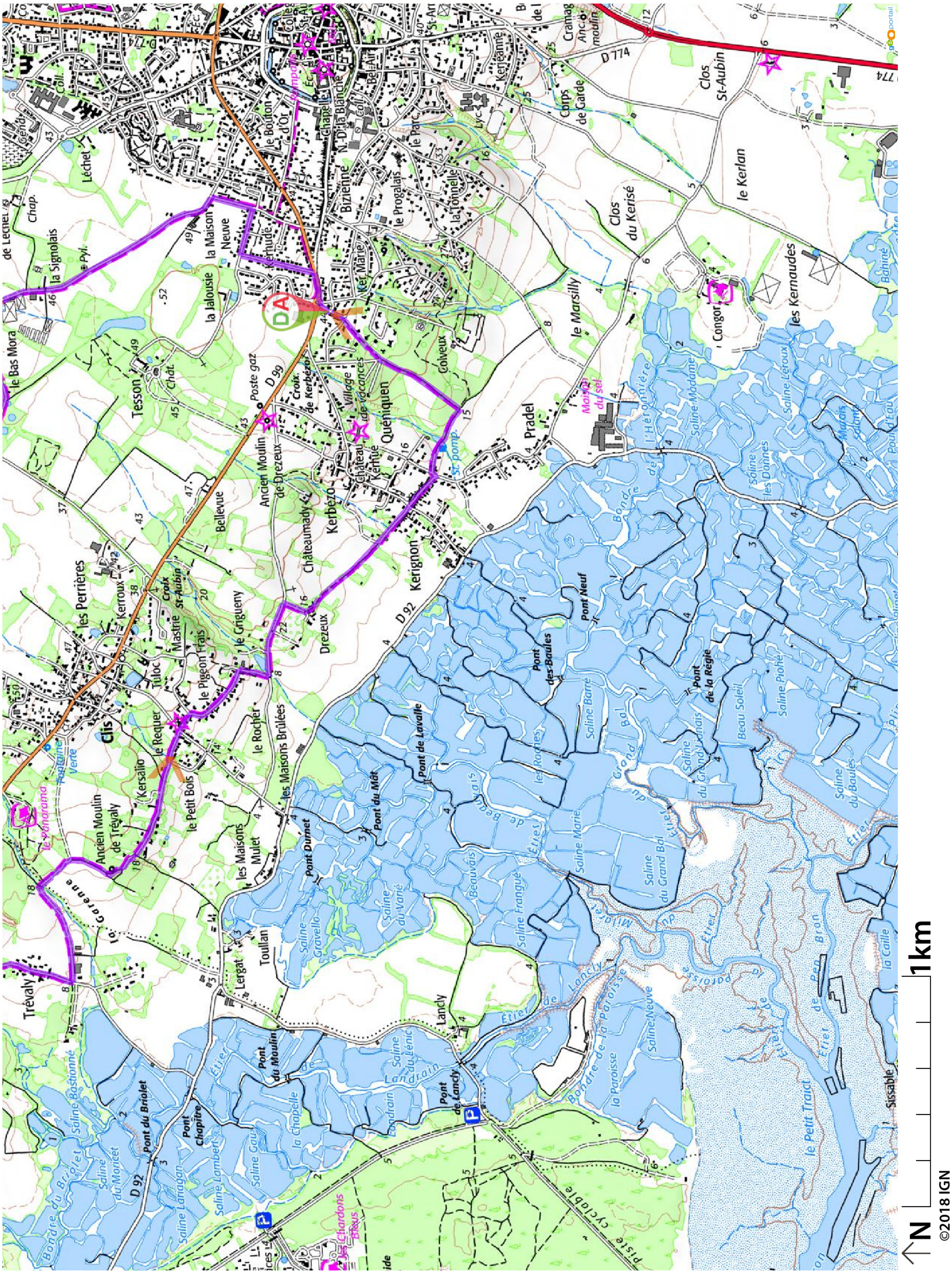
Clis
Trévaly
les Perrières
Tesson
Bellevue
Drezeux
Kerbezo
Quéniquen
Kerignon
Pradel
Toullan
Landcly
Congor
le Kerlan
Clos du Kerisé
D 92
D 99
D 774
1km
N
©2018 IGN
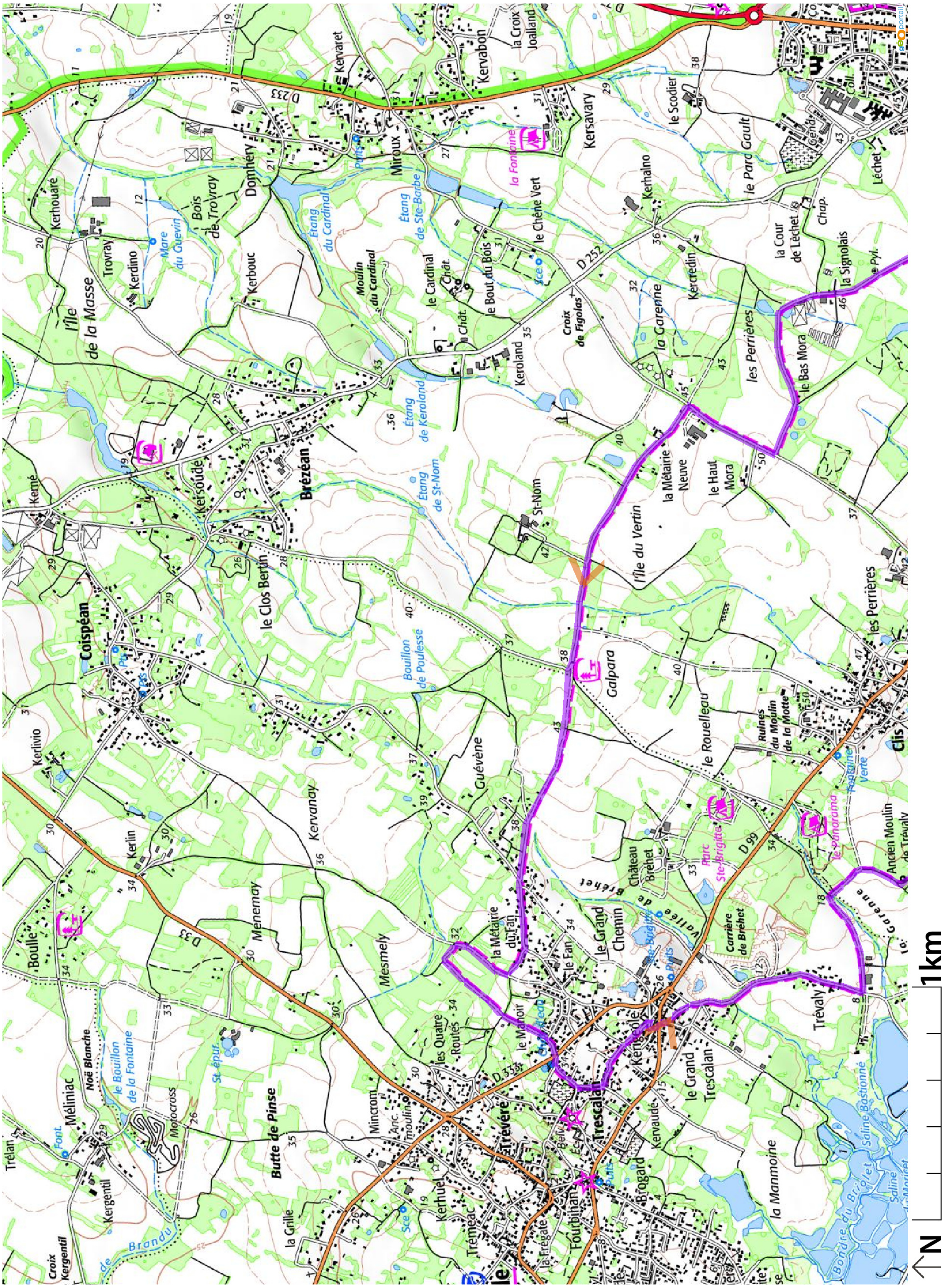
Guérande "Circuit des coteaux"